

21 novembre 2023

À une séance ordinaire tenue le 20 novembre 2023 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

- Nathalie Gamelin
- Jean Duhaime
- Daniel Labbé
- Réjean Gamelin
- Anny Boisjoli

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Pascal Théroux.

Résolution 23-11-309

Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2024.

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent établir par résolution le calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances selon l'article 148 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que ce calendrier devra faire l'objet d'un avis public conformément à la loi et selon l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 est le suivant :

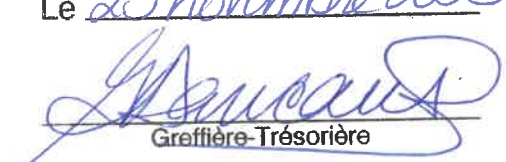
- Lundi 15 janvier 2024
- Lundi 12 février 2024
- Lundi 11 mars 2024
- Lundi 15 avril 2024
- Lundi 13 mai 2024
- Lundi 10 juin 2024
- Lundi 15 juillet 2024
- Lundi 12 août 2024
- Lundi 16 septembre 2024
- Lundi 21 octobre 2024
- Lundi 18 novembre 2024
- Lundi 9 décembre 2024

QUE toutes les séances débuteront à 19 heures et se dérouleront à la salle du Conseil, située au deuxième étage du 400, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac;

QUE le calendrier sera également affiché par un avis public aux deux endroits habituels et publié au mois de décembre dans le bulletin spécial du budget 2024.

ADOPTÉE

CERTIFIÉE COPIE CONFORME

Le 23 novembre 2023

Greffière-Trésorière